

École La Dauversière-Évangéline

SÉANCE ORDINAIRE

Conseil d'établissement – École La Dauversière-Évangéline 09 Juin à 18 h 00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de La Dauversière-Évangéline, tenue le 09 Juin 2025 à 18 heures à l'édifice Évangéline, 11845 Boul de l'Acadie à Montréal.

PRÉSENTS :

Enseignants:	Parents Membres:
Mme Julie Daudelin	M. Koffivi Ndong
Mme Rosa Ivette Orellana Santos	Mme Nathalie Rafei
Représentant du personnel de soutien :	Parents Substitut :
Mme Catherine Poisson	Mme Hanen Abdaoui (Teams).
Mme Aline Garcin	Mme Lizzbeth Sanchez (Teams)
Représentant des élèves :	Mme Guerline Dutreuil (Teams)
M. Audric Twahirwa Ikuzwe Sumba	Mme Lydienne Ndong Ndoumb
Membres de la communauté	
Mme Sophie Gagnon (Teams)	

Formant quorum sous la présidence de Mme Débora Claro.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE, Mme Elisenda Tomas – Direction.

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE : S/O

MEMBRES ABSENTS :

Enseignants:	Parents Membres:
Mme Ivonne Maria Urena Campos	Mme Marie-Justine Keumeuni
M. Jonathan Chalifoux	
Représentant du personnel professionnel	Membres de la communauté :
	Mme Marie – Noëlle Legault
Représentant des élèves	Parents Substituts :
Mme Orlisse Gnagbo Moko Maria	Mme Aissa Dia Ndeue

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

Mme Débora, Claro annonce que le quorum est complet, déclare la séance ouverte. Il est 18h10.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Catherine Poisson ET appuyé par Mme Julie Daudelin.

Adoption à l'unanimité. (01-CÉ-09/06/2025)



Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum (2 minutes)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 minutes)
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (5 minutes)
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
4. Parole au public (2 minutes)

Sujets nécessitant une décision

5. Effets scolaires, listes à jour pour sec 1 à sec 3. (suivi)
6. Manuels scolaires et du matériel didactique. (suivi)
7. Rapport annuel de l'établissement (suivi et adoption)
8. Sorties éducatives (approbation)
9. Points d'information/rapports (20 minutes)
10. Pro Forma (adoption)
11. Résolutions financières
12. Varia
13. Levée de la séance

3. ADOPTI DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

L'adoption du procès-verbal du 20 mai 2025 est **proposée** par **Mme Aline Garcin ET appuyée** par **Mme Debora Claro.**

4. PAROLE AU PUBLIC :

Rien à mentionner

SUJETS NÉCESSITANT UNE DÉCISION

5. EFFETS SCOLAIRES, LISTES À JOUR POUR SEC1 À SEC3 (SUIVI).

Il a été **APPROUVÉ** à l'unanimité l'adoption des listes de matériel à usage personnel – Listes des effets scolaires.

On fait mention qu'il y aura un ajout de 10\$ par élève à cause de la variation des prix reçue.

On fait mention que le coût avec la librairie Monnet est un peu plus élevé car il inclut le service à l'école.

On fait mention que la librairie Monnet offre un service qui est moins cher de 1000 \$ par rapport à d'autres fournisseurs de matériel scolaire. Le tableau comparatif des soumissions est partagé.

On fait mention que la lecture des listes des effets scolaires peut porter confusion à acheter le matériel en double, par conséquent une clarification à ce sujet va être mentionnée sur les listes.

On fait un rappel que les classes de secondaires 4 et 5 ne reçoivent pas la liste des effets scolaires à la fin de cette année scolaire.

6. **MANUELS SCOLAIRES ET DU MATÉRIEL DIDACTIQUE (SUIVI).**

Suite à la présentation des listes du matériel scolaire, il a été **ACCEPTÉ à L'UNANIMITÉ** d'adopter les listes de Manuels scolaires et du matériel didactique.

7. **RAPPORT ANNUEL DE L'ÉTABLISSEMENT (SUIVI ET ADOPTION)**

Considérant le partage du rapport annuel la semaine dernière, le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

M. Audric fait la lecture du mot du président du comité des élèves qui sera ajouté au rapport.

On fait mention d'ajouter des photos.

On fait mention de faire la correction de certains noms de membres.

On fait mention que le rapport va être envoyé au secrétariat général du CSSDM.

8. **SORTIES ÉDUCATIVES : APPROBATION.**

Rien à mentionner.

9. **POINTS D'INFORMATIONS/RAPPORTS :**

9.1 **Point de la direction :**

9.1.1 **Plan de lutte contre l'intimidation :**

Considérant la présentation du Plan de lutte contre l'intimidation aux membres du comité en mettant l'accent sur les points de forces et les points de vulnérabilité de l'école ainsi que les moyens qui vont être mis en place pour prévenir l'intimidation. Le plan de lutte a été **ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ** par les membres du comité. **(02-CÉ – 09-06-2025)**

On fait mention des points de vulnérabilité en détails comme mentionnés dans le plan : la surveillance à l'école, la sécurité à l'extérieur de l'école, la violence verbale des élèves, les réseaux sociaux, la position de certains parents quand ils ont sollicité pour adresser un comportement non voulu par leur enfant.

On fait mention des moyens utilisés par l'école pour limiter les comportements d'intimidation : Faire de la prévention universelle, soutien au comportement positif, maintenir les ateliers avec la police sociocommunautaire et le personnel professionnel, maintenir l'engagement du Centre Jeunesse Emploi (CJE), les Interventions ciblées.

On fait mention d'ajouter les pairs aidants, les BRISCOs et les sentinelles de la paix aux moyens présentés.

- On fait mention à la loi qui interdit les cellulaires et qui va être en vigueur à partir de l'année prochaine et à l'importance de faire un rappel aux parents avec les communications qui seront envoyés en fin d'année. Il serait également important de considérer l'accueil des élèves au début de l'année scolaire en fonction de cette nouvelle règle.
- On fait mention à l'importance de renforcer la responsabilité civile.
- On fait mention à l'influence négatives de certains influenceurs qui ont un discours masculinisé.

9.1.2 Autres :

On fait mention que la fête de fin d'année est annulée à cause de la météo. Les élèves recevront de la crème glacée.

On fait mention de faire attention à la grande brûlée et l'importance d'accompagner les élèves durant les derniers jours d'école.

9.2 Personnel enseignant :

Rien à mentionner.

9.3 Points Élèves :

On fait que c'est le dernier CÉ de M Audric. Les membres du comité le remercient pour son Implication au CÉ. M. Audric fait mention qu'il s'est senti écouté.

Rien à mentionner.

9.4 Point de la communauté

Rien à mentionner.

10. PRO FORMA(ADOPTION).

11. RÉSOLUTIONS FINANCIÈRES

Résolution changement du nom de l'école :

Considérant le résultat de vote sur le choix de nom de l'école qui a été approuvé par les membres du CÉ, la résolution Modification de l'acte d'établissement – Changement de dénomination- Modification de la résolution du 25 mars 2025 l'école est **ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ.** (03-CÉ-09-06-2025)

Bilan Budgétaire pour 2024-2025 :

Suite à la présentation de l'état du budget du fonctionnement de l'école, le partage d'un document explicatif des dépenses, les résolutions ci-dessous ont été **ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ.**

(En présence et par courriel en date du 16 juin).

Les résolutions suivantes sont signées par la présidente du CÉ :

- **RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LE TRANSFERT DE SOMMES SUITE À DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT DES ÉLÈVES OU DES DONS REÇUS Résolution # CÉ-2024-2025-01 (Loft).** (En présence)
Un addendum est envoyé au membre du CÉ le 16 juin- Que le solde de l'argent reçu pour le projet de LOFT soit transféré vers le fond 9 comme il se doit. Soit 12.000\$. (Par courriel).
- **RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LE TRANSFERT DE SOMMES SUITE À DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT DES ÉLÈVES OU DES DONS REÇUS Résolution # CÉ-2024-2025-02** – Que le solde d'argent reçu pour les bourses Educaide soit transféré vers F9 comme il se doit. Soit 1500\$. (Par courriel).
- **RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LE TRANSFERT DE SOMMES SUITE À DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT DES ÉLÈVES OU DES DONS REÇUS Résolution # CÉ-2024-2025-03** – Que le 400\$ de frais de civilité di CÉ soit utilisé pour payer Mme Rafei pour son travail de secrétariat, tel que demandé par le CÉ en début d'année. (Par courriel).

On fait mention que Le fond 4 contient 99000\$. Que cette somme pourra couvrir un système de son à la fin des travaux à la cafeteria.

On fait mention que la sonorisation de certaine classe est nécessaire et aussi à la cafétéria. On fait mention que cela peut passer par les ressources matérielles.

On fait mention qu'il y a eu des dépenses de 580.000 \$ en Suppléance, 504.000 pour les activités parascolaires et qu'il reste 98.000 \$. Le budget n'est pas en déficit.

12. VARIA :

13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Débora, Claro la levée de la séance, **SECONDÉ** par **Mme Nathalie Rafei**. La séance prend fin. Il est 19h45

Présidence

Direction d'établissement

Bonne soirée